



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E178756

VALABLE JUSQU'AU 12/12/2024

ÉDITÉ LE 19/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/03/2018

Forme juridique : SARL

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PERIGUEUX 838723856

Siret : 838 723 856 00012

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 6115804

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 145438256

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 145438256

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/08/2023

Raison sociale : LAUTRETTE-CELERIER

LA BORIE BASSE  
24700 ST MARTIAL D'ARTENSET

Téléphone : 05 53 82 27 03

Portable : 07 87 93 10 31

Fax :

Site Internet :

E-mail : sarllautrettecelerier@orange.fr

Responsabilité légale :

CELLERIER NICOLAS CO-GÉRANT / IMBERT MALLORY CO-GÉRANT /  
LAUTRETTE FRANCIS CO-GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	06/12/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/12/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	05/05/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	05/05/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX  
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC  
BATIMENT 8  
4, AVENUE DE CHAVAILLES  
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.